

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 octobre 2019	N° 2019-621

Convocation du 18 octobre 2019

Aujourd'hui vendredi 25 octobre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA
Mme Véronique FERREIRA à M. Alain ANZIANI
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Didier CAZABONNE à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Chantal CHABBAT à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Daniel HICKEL
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Claude MELLIER
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES
Mme Dominique IRIART à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Laetitia JARTY-ROY à Mme Emmanuelle CUNY
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Maribel BERNARD
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Gladys THIEBAULT
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h45
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN à partir de 11h00
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 12h00
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45
M. Erick AOUZERATE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h10
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 12h00
M. Marc LAFOSSE à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h00
M. Michel POIGNONEC à Mme Elizabeth TOUTON à partir de 12h05
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 octobre 2019	<i>Délibération</i>
	Direction des archives	<i>N° 2019-621</i>

Direction des Archives - Réalisation d'une étude scientifique portant sur les fonds d'archives brûlés de la ville de Bordeaux - Demande de subvention auprès de l'Etat - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La direction des Archives de Bordeaux Métropole, service commun compétent pour Bordeaux Métropole et pour les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Le Bouscat et Pessac, a, entre autres missions réglementaires obligatoires, celle d'assurer la conservation pérenne des archives définitives. Conformément aux dispositions de l'article L.111-1 du Code du patrimoine, ces archives définitives sont des trésors nationaux qu'il convient de restaurer si nécessaire pour assurer leur conservation dans des conditions optimales et, ainsi, leur transmission aux générations futures.

Les fonds ancien et moderne de la ville de Bordeaux, allant du Moyen-Âge au début du XIX^e siècle, ont été gravement endommagés lors de l'incendie qui a dévasté le 13 juin 1862 le palais Rohan où les Archives de la ville étaient alors conservées. La restauration de ces fonds brûlés, estimés à plus de 50 000 feuillets, constitue un enjeu fondamental tant en termes de conservation patrimoniale que d'accès à la recherche historique. Dès la fin des années 1860, ont été menées plusieurs campagnes d'interventions. Elles ont permis une restauration progressive, mais néanmoins inachevée de ces documents. La restauration de la totalité du fonds brûlé devrait permettre à terme de reclasser les pièces enfin manipulables et de publier un inventaire détaillé de ces archives toujours non communicables au public depuis 1862.

En 2018, la ville de Bordeaux a passé une convention de partenariat à titre gratuit avec un conservateur-restaurateur en libéral et le Laboratoire Microanalyse, Sciences des matériaux anciens et du patrimoine (MSMAP) sis à Pessac, afin de réaliser une étude sur la restauration de ces archives brûlées. L'objectif en est de permettre, d'une part, d'identifier les différentes campagnes d'interventions sur les documents brûlés réalisées depuis 1865 avec les techniques de l'époque et des matériaux disparates et, d'autre part, de caractériser les procédés anciens de consolidation et de restauration.

Le protocole d'étude vise à identifier les matériaux d'origine et les matériaux de restauration qui présentent une bonne tenue dans le temps et ceux qui n'ont pas résisté. Pour ce faire, il convient de déterminer la nature des papiers d'origine, la nature des pâtes et papiers de restauration, la nature des colles de restauration.

Cette étude approfondie permettra d'établir un protocole global d'intervention pour le sauvetage des fonds et de définir des priorités de traitement.

Dans le cadre de ce projet de recherche, il a été décidé de mettre en œuvre, en deux étapes, des analyses de complexité croissante qui relèvent, pour l'une, de techniques « conventionnelles » de caractérisation des papiers (microscopie optique, tests micro-chimiques d'identification des fibres et des encollages) et, pour l'autre, de techniques d'analyses « modernes » (microscopie électronique à balayage et spectrométrie X

couplée, chromatographie en phase gazeuse, infrarouge à transformée de Fourier, spectrométrie Raman), pour caractériser plus finement les différents matériaux et leur dégradation.

La première étape, d'ores et déjà achevée, dans le cadre de la convention de partenariat de 2018, a consisté à réaliser des observations en microscopie optique et à effectuer des tests microchimiques : sucre, protéines (Biuret, Ehrlich), amidon (Iode), alun (Aluminon), colophane (Raspail), microscopie électronique à balayage et spectrométrie X en dispersion d'énergie. Ces analyses ont été réalisées à titre gratuit par le Laboratoire MSMAP.

La seconde étape consiste en la mise en œuvre d'analyses complémentaires qui nécessitent de recourir à des moyens techniques extérieurs afin d'opérer une analyse plus fine des matériaux organiques (colle, liant, etc.) par le biais de la Chromatographie en phase gazeuse couplée à une spectrométrie de masse (CGMS) et microspectroscopie Raman et Infrarouge à transformée de Fourier.

Le coût global de la finalisation du projet de recherche s'élève à 7 000 euros répartis comme suit :

- Location de matériel de microscopie et de chimie : 1 600 euros
- Analyse en chromatographie en phase gazeuse et/ou infrarouge à Transformée de Fourier des colles et adhésifs : 4 000 euros
- Communication autour du projet (publications, conférences) : 1 400 euros

Cette opération est éligible à une aide de l'État. Des premiers contacts ont été pris avec la Direction régionale des Affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine qui a émis un avis favorable de principe. Le montant de la participation de l'Etat pourra s'élever à 3 500 euros, soit 50% du coût total du projet.

De fait, le plan de financement prévisionnel s'établit de la façon suivante :

	%	Montant TTC
Budget total du projet		7 000 euros
Financement Etat	50%	3 500 euros
Financement Bordeaux Métropole	50%	3 500 euros

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code du patrimoine,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il y a lieu de poursuivre et de finaliser le travail de recherche engagé préalablement à la restauration des fonds brûlés en réalisant la seconde partie des analyses qui nécessitent de recourir à des moyens techniques extérieurs dont le coût global s'élève à 7 000 euros TTC,

DECIDE

Article 1 : la finalisation du projet de recherche engagé en 2018 préalablement à la mise en œuvre de la restauration des archives brûlées,

Article 2 : d'autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat,

Article 3 : d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 4 : les crédits seront ouverts au budget de l'exercice concerné au budget principal sous réserve du vote des crédits :

- en dépense, au chapitre 011, article 6228, fonction 315,
- en recette, au chapitre 74, article 74718, fonction 315.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 octobre 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 OCTOBRE 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 28 OCTOBRE 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean-François EGRON</p>
---	---